

Comment s'effectue un paiement en ligne PayFiP par l'hébergeur ?

Un hébergeur a la possibilité de reverser sa taxe de séjour en ligne, depuis son espace personnel sur la plateforme, dès lors que l'option a été activée sur votre plateforme

À la fin de la période de perception, dès que l'hébergeur a effectué l'ensemble des déclarations demandées pour la période, le bouton "JE PAYE EN LIGNE" apparaît sur son tableau de bord dans l'en-tête de son espace et au centre du tableau de bord.

The screenshot shows a user interface for a tax payment platform. At the top, there are navigation links: 'TAXE DE SÉJOUR', 'J'ENREGISTRE MES SÉJOURS', 'JE DÉCLARE', and 'JE PAYE EN LIGNE'. The 'JE PAYE EN LIGNE' link is highlighted with a blue box and an arrow. Below this, the main content area is titled 'MES ACTIONS' and contains three sections: 'REGISTRE DES SÉJOURS' with a 'J'ENREGISTRE MES SÉJOURS' button, 'DÉCLARATIONS' with a message 'Bravo, vous êtes à jour de vos déclarations !' and a 'JE PAYE EN LIGNE' button, and 'RÈGLEMENTS' with a message 'règlement manquant de 36,90 €' and a 'JE PAYE EN LIGNE' button. The 'RÈGLEMENTS' section is also highlighted with a blue box and an arrow. To the right, there are sections for 'ACTUALITÉS' and 'FERMETURES À VENIR'. A sidebar on the left contains a menu with items like 'TABLEAU DE BORD', 'MES HÉBERGEMENTS', 'MES DÉCLARATIONS', etc. The user's name 'STEPHANE COURONNE' is visible in the top right corner.

En cliquant sur ce bouton, l'hébergeur accède à la liste des états récapitulatifs restants à payer. Ces derniers sont sélectionnés par défaut. L'hébergeur peut alors cliquer sur le bouton "PAYER IMMÉDIATEMENT EN LIGNE". Il est alors redirigé vers le site de la DGFIP afin de procéder au paiement soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.



PLATEFORME DÉMO

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS



UNE QUESTION

Contacter le gestionnaire de la
taxe de séjour :

CONTACTER

TABLEAU DE BORD > JE PAYE EN LIGNE

Je paye en ligne

1 RÉGLEMENT MANQUANT

Sélectionnez les états récapitulatifs que vous souhaitez payer.

<input checked="" type="checkbox"/>	Hébergement	Référence	Période	Montant
<input checked="" type="checkbox"/>	LA ROSERAIE	TTE15045363506ERAP	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	36,90 €

MONTANT TOTAL À PAYER

36,90 €

PAYER IMMÉDIATEMENT EN
LIGNE

Informations sur la dette

Référence de la dette : TTE11854232431ERAP

Montant : 20,70€

Adresse électronique : celiatoune@hotmail.com

Choix du mode de paiement

Payer par prélèvement

Pour poursuivre cette procédure, vous
devrez saisir vos identifiants impots.gouv


Payer par carte bancaire




Annuler

Païement par carte bancaire

Une fois redirigé sur le site de la DGFïP, l'hébergeur peut choisir de payer par carte bancaire en cliquant sur le bouton « Payer par carte bancaire » :



PayFiP.gouv.fr
La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.




Informations sur la dette


Référence de la dette : TTE11854232431ERAP
Montant : 20,70€
Adresse électronique : celiatoune@hotmail.com

Choix du mode de paiement

Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants *impots.gov*



Il doit alors renseigner les champs demandés et cliquer sur "valider" :




Collectivité: TAXE DE SEJOUR
Montant de la transaction : 20,70 €

Détails de la transaction

Référence de la transaction : **PAYFIP000000061954233**
Référence commande : **TTE11855232431ERAP**
Comptable : **TAXE DE SEJOUR**
Identifiant du commerçant : **228001207540001**
Cas de paiement : **Païement unique**
E-mail : **celiatoune@hotmail.com**

Informations de la carte




Veillez saisir les informations de votre paiement

Numéro de carte :

Date d'expiration :
Mois : Année :

Cryptogramme visuel :

Selon votre établissement bancaire, vous pourrez être redirigé vers la page d'authentification de votre banque avant la validation de votre paiement.



Lorsque le paiement a été accepté, l'écran de confirmation apparaît et l'hébergeur peut récupérer son accusé de paiement en PDF.

Puis il peut cliquer sur "continuer" et il sera redirigé vers la plateforme :



Collectivité : TEST REGIE SPL
Montant de la transaction : 10,00 €

Détails de la transaction

Date de la transaction :
9 août 2019

Numéro de carte :
5017***02**

Référence de la transaction :
001587PAYFIP000000000094311

Référence commande :
TV5656URFDGH

Comptable :
TEST TIPI REGIE SPL

Identifiant du commerçant :
228000001410001

Numéro de contrat carte :
9876543014

E-mail :
tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Numéro d'autorisation :
717174

Informations de paiement

Votre paiement a été accepté.
Nous vous conseillons de conserver vos informations de paiement.

Impression PDF

Continuer

Une fois le paiement effectué, l'hébergeur reçoit automatiquement un reçu de paiement qui est transmis directement par les services de la DGFIP et une copie du reçu est transmise au régisseur de la taxe de séjour.

Le montant minimum pour payer par carte bancaire est de 1,00 € et le montant maximum est de 999 999 999,99 €.